



BEACONSFIELD

AVIS PUBLIC

PUBLIC NOTICE

ENTRÉE EN VIGUEUR

COMING INTO FORCE

RÈGLEMENT BEAC-178

BY-LAW BEAC-178

AVIS PUBLIC est donné que le règlement suivant :

PUBLIC NOTICE is given that the following by-law:

BEAC-178 Règlement autorisant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 230 500 \$ pour le réaménagement de l'intersection de Woodland et de l'autoroute 20

BEAC-178 By-law to authorize capital expenditures and a loan of \$1,230,500 to reconfigure the Woodland and Highway 20 intersection

a été approuvé :

was approved:

- par le Conseil à la séance ordinaire du 23 mars 2026;
- par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 14 mai 2026.

- by Council at the regular meeting held on March 23, 2026;

- by the "Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation" on May 14, 2026.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de bureau ou sur demande par courriel au greffe-registry@beaconsfield.ca. La version (projet) adoptée peut être consultée sur la page [des règlements à l'étude](#).

This by-law is now deposited at the City Clerk's office and is available for consultation by any interested party during regular office hours or upon request by email at greffe-registry@beaconsfield.ca. The adopted (draft) version can be consulted on the [by-laws under consideration](#) page.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

This by-law shall enter into force upon publication.

Donné à Beaconsfield, le 20 mai 2026.

Given at Beaconsfield, on May 20, 2026.

M^e Dominique Quirk
Greffière adjointe / Assistant City Clerk